



PROGRAMME DE FORMATION

Classe virtuelle / Vente d'immeuble à rénover (VIR) : réglementation et fiscalité

(référence F27-CV)

Objectifs

- Comprendre la réglementation de la VIR et savoir s'en servir
- Connaître les différentes fiscalités sur l'habitat ancien, en locatif neuf

Public

Directeur, responsable d'opérations

Prérequis

Connaître les fondamentaux de la maîtrise foncière

Méthodes et support

La classe virtuelle permet de recréer, à distance, une salle de classe réelle. Concrètement, chaque participant se connecte à une plateforme en ligne à l'aide d'un lien de connexion qui lui est préalablement transmis. Il rejoint alors, en ligne, le formateur et les autres participants. Le déroulement de la classe virtuelle alterne présentation théorique et activités pédagogiques interactives (sondages, quiz, mur participatif ...). Chacun a la possibilité d'échanger, de partager et de poser des questions. Un support de cours est mis à disposition des participants.

Durée

0,20 jour(s)

1:30 heures

Informations complémentaires

Intervenant : Consultante fiscaliste – SCET

Horaires de programmation : 14h00 à 15h30

A noter: Afin de participer pleinement à la session, nous vous conseillons de vous isoler dans un bureau et vous recommandons d'utiliser un ordinateur équipé d'une webcam

Organisation :

- Contact : halima.houari@scet.fr ; tél : 01 53 44 06 42

- Formation en présentiel dans une salle équipée (écran vidéo, paper-board) à la SCET ou chez un prestataire spécialisé ERP (Etablissement Recevant du Public)

www.scet-formation.fr

SCET - 52, rue Jacques Hillairet 75612 PARIS cedex 12
SA au capital de 26 608 000€ RCS Paris 562 000 349 SIRET 562 000 349 02188
SCET Formation - Tél. : + 33 (0) 1 53 44 06 14 ou 06 42 – courriel : formation@scet.fr

Activité enregistrée sous le n° 11754199575 auprès du préfet de la région Ile-de-France - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat





Suivi et évaluation :

- Suivi de l'action (questionnaire préalable, feuille de présence, ...)
- Evaluation des résultats (évaluation de l'acquisition des connaissances par le stagiaire) : via un questionnaire en ligne (Formaeva)

Accessibilité aux personnes handicapées : SCET Formation est particulièrement sensible à l'accessibilité de ses formations à tous et à l'intégration des personnes en situation de Handicap. Contactez-nous afin d'étudier les alternatives possibles.

Pour tout renseignement complémentaire : formation@scet.fr



Contenu

Connaître les décrets réglementant la VIR et savoir les utiliser

Identifier les immeubles adaptés à une réhabilitation en VIR

- Typologie des immeubles anciens adaptés à la VIR et comparaison avec le contrat de VEFA
- Les études sur les immeubles existants, maîtriser le coût des travaux et les risques
- Audit de travaux de réhabilitation légère ou lourde : TVA et taux applicable
- Positionnement de l'administration fiscale

La fiscalité d'une opération VIR

- Les taux de TVA applicables aux travaux de rénovation
- La fiscalité du vendeur : régimes de TVA selon la nature de l'objet de la cession (immeuble neuf ou immeuble ancien)
- La fiscalité de l'acquéreur : droits d'enregistrement
- La fiscalité de l'investisseur : la défiscalisation en Loi Malraux, monuments historiques